

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités
et de la santé

**Arrêté du 14 décembre 2021 portant nomination à la Conférence nationale de santé
instituée par l'article L. 1411-3 du code de la santé publique**

NOR :

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1411-3 et D. 1411-37,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Est mis fin au mandat de :

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) :
- M. Jacques LE VOYER, suppléé par Mme Maryse ALCINDOR ;

Article 2

Est nommé membre de la Conférence nationale de santé :

5° Collège des offreurs des services de santé et des industries des produits de santé :

- au titre des représentants des professionnels de santé exerçant à titre libéral, sur proposition de l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) :
- M. François RANDAZZO, suppléé par Mme Maryse ALCINDOR ;

Article 3

Le directeur général de la santé est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 14 décembre 2021

Pour la ministre et en charge des politiques
de recherche et de soutien
d'appui au pilotage et de soutien
Direction générale de la santé


Danielle METZEN-IVARS